



# RAPPORT

## Commission Finances (CoFin)

Rapport sur le préavis No 42/2016 de la Municipalité au Conseil communal  
relatif au budget communal ordinaire pour 2017

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances (CoFin), s'est réunie une première fois pour la présentation générale du budget 2017, le 9 novembre à 19h00 dans la salle de conférence de la Caserne des pompiers, sise à l'avenue de la Corsaz 4. Monsieur le Municipal des finances, Pierre Rochat, était accompagné de ses collègues Madame Jacqueline Pellet et Monsieur Olivier Gfeller. Le Syndic, ainsi que les autres membres de la Municipalité étaient excusés. Cette première séance était également ouverte aux membres suppléants de la commission. Ont donc participé à cette présentation : Mmes. Irina Gote, Amiira Neff, Anne-Céline Jost, Laurence Sierro, Bibiana Streicher, et Messieurs François Pochon, Claude-Pascal Gay, Yanick Hess, Pierre-André Spahn, Franco Meichtry, Daniel Manzini, Pierre-Yves Nussbaum, Gaëtan Cousin. Les commissaires suivants ont fait excuser leur absence : Monsieur Yves Depallens, René Chevalley, Christophe Privet, Alain Imhof, Bassam Degerab et Mesdames Prisca Gaillet et Carola Fastigi. Le Service des Finances était représenté par Monsieur Serge Gard, Chef de service et Monsieur Cédric Cherpillod, adjoint au chef de Service. Madame Catherine Wagner, en sa qualité de secrétaire indépendante a procédé à la prise de notes de cette séance et de celles qui en ont suivies, qu'elle soit ici remerciée pour tout son travail.

La CoFin s'est encore réunie les 21, 28 et 29 novembre pour traiter de l'objet cité en titre. Pour ces trois séances, tous les membres titulaires ont été présents, à savoir : Madame Irina Gote, Messieurs : Christophe Privet, François Pochon, Yves Depallens, Yanick Hess, Claude-Pascal Gay, René Chevalley, Gaëtan Cousin, Daniel Manzini et Pierre-Yves Nussbaum. Monsieur le Municipal, Pierre Rochat, Monsieur le Chef de Service Serge Gard, ainsi que Monsieur Cédric Cherpillod ont assisté aux trois séances précitées et ont répondu à toutes les demandes et sollicitations de la part des membres de la commissions. Madame la Municipale Jacqueline Pellet, accompagnée de son Chef de Service, Monsieur Simon Smith, est venue répondre aux questions de la commission, en ce qui concerne les tarifs des différents types d'accueil de jour, existant sur notre commune,

lors de la séance du 28 novembre.

## Explications de Monsieur le Municipal

Monsieur le Municipal indique que le budget 2017 est stable et quasiment similaire à ceux antérieurs. Compte tenu de l'environnement politique connu, avec l'arrêté d'imposition tel que voté par notre conseil et le programme des investissements tels que indiqués dans le préavis 44/2016, le plafond d'endettement doit être augmenté.

On peut dire de manière générale que le nombre d'habitants progresse et qu'il y a une évolution régulière des impôts des personnes physiques. S'agissant des recettes liées aux personnes morales, celles-ci sont légèrement positives. L'impôt sur les successions et donations est favorable. Les gains immobiliers et les droits de mutations sont en légère baisse en raison d'une diminution des affaires immobilières. Les charges épurées s'élèvent à CHF 132'979'487.-. La marge d'autofinancement s'élève à CHF 3'330'467.- en raison des investissements. Monsieur Rochat précise que par rapport à cet objet, 2013 a été une très bonne année. En 2015, la marge a été supérieure à ce qui a été projeté. Finalement en 2016, elle suit la ligne conformément à ce qui a été planifié.

Les charges salariales sont en faible hausse due à une augmentation de 7,75 postes, lesquels sont en réalité la pérennisation de postes d'auxiliaires, notamment aux Services Ressources humaines (RH), Service des Finances (SF), Administration Générale (AG) et Service Famille et Jeunesse (SFJ). Par ailleurs, un nouveau poste a été créé pour la gestion des nouvelles structures d'accueil au sein du REME.

Il y a également une augmentation des charges « transports », partiellement couvertes par la péréquation.

Les investissements sont importants, comme cela ressort du préavis 44/2016 sur le plafond d'endettement et de cautionnement sur la législature 2016 à 2021. La dette projetée est de CHF 244 millions.

## Travail de la commission

Lors des trois séances de travail sur le budget, la commission a eu tout loisir de poser des questions détaillées portant sur l'ensemble du budget. Ainsi, le présent rapport aborde quelques thèmes ayant fait l'objet de discussions étendues ou de recherches particulières. Pour les questions de détails adressées à la Municipalité par le biais de la commission, les Conseillères et les Conseillers peuvent s'adresser à leurs représentants qui ont reçu une documentation abondante durant les séances. A noter également, qu'aucune question de la part des membres du Conseil n'est parvenue au Service des Finances. Un classeur contenant toutes les demandes de la commission, ainsi que leurs réponses a été constitué et peut être mis à disposition des membres du législatif et à fortiori de la Cogest.

## Les recettes des hôteliers

La commission a souhaité savoir ce que rapportait l'hôtellerie montreuusienne en terme de

retombées économiques pour notre ville. Des questions ont été posées dans ce sens. Monsieur le Municipal a indiqué que cette branche d'activités se porte fort bien, puisque l'impôt sur les frontaliers augmente. Par ailleurs, c'est un domaine dans lequel il y a beaucoup d'investissements qui sont consentis de la part des hôteliers eux-mêmes. Actuellement, l'hôtel Suisse Majestic subit des travaux intérieurs, de même que le Casino. Néanmoins, force est de constater (voir diagramme du préavis), que les sociétés hôtelières montreuusiennes ne paient pratiquement aucun impôts relativement à l'impôt sur les personnes morales.

L'impôt sur les personnes physiques a aussi augmenté en 2016 et celui sur les personnes morales est également mieux que prévu. Monsieur le Chef de service propose de rechercher dans les contribuables, les dix plus grands hôteliers de Montreux. Ainsi, Monsieur Gard a adressé un courrier à l'ACI afin d'obtenir des renseignements. Cette dernière a indiqué être dans l'impossibilité de lui répondre et en résumé, indiquait que « cela ne le concernait pas ». Monsieur Gard va reformuler sa demande en janvier, en s'associant avec les villes vaudoises, si elles le souhaitent. Affaire à suivre, donc.

#### Le cadre budgétaire

Un commissaire se demande si s'agissant des dépenses d'entretien relativement importantes, il serait possible d'avoir des informations et/ou un aperçu des dépenses d'entretien. Monsieur le Municipal indique que les préavis n'ont pas encore été planifiés. Monsieur le chef de service rappelle qu'il s'agit d'une volonté du Conseil que les dépenses importantes d'entretien soient sorties du budget. Elles font l'objet de préavis. Une fois ceux-ci acceptés, les dépenses sont prélevées sur le compte « Fonds entretien du patrimoine » qui s'élève au 31.12.2015 à CHF 10 millions. Ce compte figure au bilan. Il est précisé que certaines dépenses sont prises sur les provisions qui doivent naturellement être consommées.

#### Rating de la commune

Un membre souhaite connaître l'évolution du rating de la commune en cas d'endettement supplémentaire. A ce jour le rating est de AA+. Il s'avère toutefois coûteux et complexe d'obtenir un système de rating pour les communes. Monsieur le Chef de service va se renseigner et nous le communiquer, mais il ne peut pas nous donner de garanties quant aux délais de réponse. Affaire à suivre.

#### Compte 450 Ordures et déchets – 450.3191 « Impôts et taxes TVA »

La TVA est calculée sur le chiffre d'affaires réalisé sur la taxe forfaitaire « Déchets ». La TVA est versée y compris sur l'argent non perçu. Un commissaire rappelle qu'un avis de droit avait été requis l'année dernière, suite à l'affaire Bilag. Monsieur le Chef de service explique qu'effectivement un avis de droit a été requis par téléphone auprès d'un avocat, mais qu'il n'y a pas eu de suivi. Un autre commissaire demande si l'on n'est pas obligé d'amortir pour les déchets. Il lui est répondu que pour l'instant non, puisque la taxe n'est

pas facturée aux habitants. Ainsi la Municipalité dispose encore de quelques années pour réajuster si nécessaire. Il est également rappelé que la Municipalité s'était donné 3 à 4 ans, afin de voir si la déchetterie remplissait son rôle et de facto, analyser avec un certain recul les coûts et recettes de celle-ci.

#### Les tarifs de l'accueil de jour

Madame la Municipale, Jacqueline Pellet accompagnée de son chef de Service, Monsieur Simon Smith a souhaité apporter en personne, les réponses aux demandes de tarification des différents types d'accueil de jour présents sur notre Commune.

Ainsi s'agissant de la comparaison des tarifications, Mme Pellet indique que le Canton de Vaud est composé de 29 réseaux différents. Chaque réseau peut appliquer librement ses tarifs, mais a l'obligation de ne pas dépasser le coût moyen du réseau. Elle indique que Montreux se porte dans la moyenne des réseaux qui contiennent trois secteurs : préscolaire, parascolaire et accueil familial.

Au niveau du préscolaire à Montreux, le montant minimum facturé est de CHF 1.84 de l'heure et va jusqu'au maximum de CHF 9.98 en 2015. Les montants sont facturés par le REME. Mme la Municipale nous informe que si la CoFin souhaite connaître le détail de la participation des parents, les chiffres sont consultables sur internet. Le prix plafond est de CHF 12.87 de l'heure. En outre, les réseaux ne calculent pas tous de la même manière les revenus des parents. Il y a également des rabais fratrie, ce qui est le cas à Montreux dès deux enfants. La moyenne cantonale se situe à CHF 1.89 de l'heure.

En ce qui concerne le parascolaire, la moyenne minimale cantonale a été en 2015 de CHF 1.90 et à Montreux de CHF 1.22. La moyenne maximale au niveau cantonal a été de CHF 8.59 et de CHF 6.12 à Montreux.

Pour le secteur accueil familial, le tarif minimum cantonal moyen est de CHF 2.10 et à Montreux de CHF 3.-. Le tarif maximum moyen cantonal est de CHF 7.68 et à Montreux de CHF 9.-.

Monsieur le Chef de Service indique qu'il faut veiller à ne pas dépasser le plafond, au risque de perdre les subventions. A partir de 2016, en plus de la subvention à la coordination et l'administration de la structure d'accueil familial de jour, la FAJE subventionne les heures d'accueil à hauteur de 20ct/heure. Il ajoute que dans notre réseau, il y a la possibilité d'accueil pour la nuit et le week-end, ce qu'il n'y a pas dans les autres structures.

Madame la Municipale nous informe également que le Grand Conseil va revoir la Loi sur l'Accueil de Jour en 2018. A partir de ce moment, les parents qui ne travaillent pas vont être également pris en considération, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cet élément aura un impact pour la suite.

#### La pyramide fiscale

Un graphique qui établit la pyramide fiscale a été demandé et fourni aux membres de la commission. Il a apporté un certain nombre de commentaires. Premièrement, on constate qu'il n'y a qu'un seul ménage qui paie au-dessus d'un million, alors que nous aurions pu nous attendre à en avoir d'avantage. Monsieur le Municipal précise que le nombre des contribuables de 2014 n'est pas complet, puisque seuls 95,25% des contribuables ayant obtenu leur taxation définitive y figurent. Comme bien souvent les hauts revenus sont plus délicats à taxer, les chiffres pour les hauts revenus doivent être interprétés prudemment. Un suivi de la pyramide et son évolution dans le temps figurera dans le tableau de bord de la CoFin. Il précise en outre que l'impôt sur la fortune s'élève à environ 10 millions. De plus, le tableau tient compte uniquement des revenus. Monsieur Rochat suggère qu'il soit établi, l'année prochaine un second graphique montrant l'effet de la fortune. Il pense que cela serait bien d'avoir les données sur les dix dernières années. Un commissaire complète la proposition de Monsieur le Municipal. Ainsi, le graphique à venir devrait contenir les données suivantes : revenus, fortune et une courbe faisant correspondre le revenus et la fortune ensemble.

Un autre commissaire constate en partant de cette pyramide que la Commune de Montreux n'est pas une commune riche, puisque 40% des citoyens ne payent que 1.5% des recettes d'impôts sur le revenu. Monsieur le Municipal peut expliquer aisément ce constat : en effet, Montreux dispose de deux types d'agglomérations, à savoir une résidentielle avec des revenus élevés et la seconde avec des revenus plus modestes. La Commune présente une mixité assez proche de celle du Canton, raison pour laquelle nous sommes toujours un bon indicateur.

Un autre commissaire trouverait utile que les contribuables qui paient un forfait figurent également dans le graphique à venir. Il serait également intéressant de voir le nombre de ceux qui basculent dans le système normal. Monsieur Gard nous informe que l'impôt à la dépense en 2014 a concerné 151 personnes. A la fin juin, ce chiffre passait à 130. L'impôt moyen pour cette catégorie est de CHF 31'598.-.

### Augmentation des ETP

Les augmentations ont lieu dans les services suivants :

- à l'AG avec un passage de 30.45 EPT au budget 2016 à 31 ETP au budget 2017
- à FRH avec un passage de 16.40 EPT au budget 2016 à 19.40 EPT au budget 2017
- à PSM avec un passage de 78.31 EPT au budget 2016 à 80.71 EPT au budget 2017
- à SFJ avec un passage de 26.51 EPT au budget 2016 à 29.19 EPT au budget 2017

Pour faire une comparaison financière, on avait budgétisé en 2016 CHF 4'057'500.- contre CHF 4'085'400.- en 2017, soit une augmentation de CHF 27'900.- de la masse salariale totale.

Monsieur Rochat précise que les apprentis ont été sortis du compte 3011 et mis dans le

3013 dès 2015. Les effectifs sont donc comparables malgré de petites augmentations. Dans le 3011, il y a également une diminution des auxiliaires qui ont été affectés en fixe pour le REME notamment.

S'agissant des postes fixes, le Services RH a été réorganisé. Certains postes ont été affectés aux SFJ par rapport à la gestion complexe du REME. Il y a aussi lieu de tenir compte des formations que les employés doivent suivre. Il précise encore que les nouveaux postes sont compensés par des personnes auxiliaires.

S'agissant de la Direction Economie, Culture et Tourisme (ECT), Monsieur Rochat indique que les salaires versés pour le secrétariat des Fête fédérale des Musiques (FFM), sont récupérés par refacturation correspondante.

Recommandations de la sous-commission « Etude des subventions sport et culture »

La CoFin a nommé pour la deuxième fois une sous-commission, en vue de l'étude des subventions sport et culture, composée de Messieurs Privet et Nussbaum. Une telle commission avait déjà été nommée pour l'étude du budget 2016, afin d'analyser les subventions attribuées au sports et à la culture. Ainsi, la mission de cette dernière était de retourner dans les mêmes services pour constater si les recommandations données ont été mises en œuvre et observer les améliorations. Il s'agissait en quelque sorte de boucler la boucle.

Au nom de la sous-commission Monsieur Privet informe que les visites se sont très bien déroulées et que les délégués ont été entièrement satisfaits par les explications données et la qualité des interlocuteurs, notamment de Messieurs les Municipaux Walther et Piemontesi et de la parfaite maîtrise de leurs dossiers.

S'agissant du Service des Sports, celui-ci n'a pas été informé des documents que les délégués souhaitaient consulter. Le dossier était bien préparé et très bien tenu. Toutes les explications ont pu être données.

En ce qui concerne ECT, les questions ont été soumises à l'avance. Il a été discuté du dossier de l'année dernière, afin de savoir s'il y avait eu des modifications. Il a été constaté que les dossiers de demandes de subventions répondaient parfaitement aux critères fixés par le règlement de la Commune. Il a néanmoins été constaté, dans deux dossiers, à savoir celui du Marché de Noël et celui du Montreux Jazz Festival, que le formulaire de demande de subvention ne figurait pas dans le dossier. Les délégués estiment que pour des raisons d'équité, le formulaire devrait être rempli pour toutes demandes de subvention, sauf ceux qui sont au bénéfice d'un préavis. Pour le Montreux Jazz Festival, les deux membres n'ont pas pu prendre connaissance du dossier dans un premier temps. Cela a pu être fait, lors de la deuxième séance du 29 novembre dernier. Ainsi, toutes les questions ont pu être posées aussi sur ce dossier et là aussi nos délégués ont constaté que tout était en ordre.

De l'analyse de nos collègues sur l'attribution des subventions, il en ressort que toutes les demandes passent par un critère d'obtention qui est lié à la remise des comptes. Ainsi, elles ne sont pas versées en totalité, mais uniquement à 50%, et ensuite, suite à la remise des comptes, le solde peut être réglé.

Par ailleurs, certains membres souhaitent que le rapport de la sous-commission puisse être transmis à la Cogest, afin d'avoir une meilleure collaboration et une meilleure circulation de l'information.

Le rapport de la sous-commission conclut en émettant un souhait :

1. Pour la seconde fois, la commission réitère sa demande : que chaque année le listing complet des subventions directes et indirectes, sur les trois dernières années, soit remis par la Municipalité à la CoFin pour étude.

### Constats généraux

Un commissaire constate que s'agissant du budget, les mêmes questions et demandes reviennent chaque année et cela sur les mêmes sujets. Il suggère que le Service des Finances joigne directement les documents présentés selon les demandes de la CoFin, afin de simplifier et raccourcir sa lecture. Ainsi, lors de la séance de présentation du Budget, tous les documents qui sont demandés de manière récurrente seront directement transmis, ce qui éviterait à la commission de perdre de l'énergie et surtout beaucoup de temps à reformuler ses demandes. Dès lors, une liste des documents usuels et nécessaires au travail de détail de la commission sera établie par les membres et transmise au Service, afin d'optimiser cette démarche et gagner ainsi en efficacité.

### Conclusion

Après un dernier tour de table, la commission estime dans son ensemble que la marge d'autofinancement est insuffisante en regard des investissements importants que la Municipalité souhaite réaliser. Ainsi, il est demandé à cette dernière de réfléchir à des mesures de réduction de charges et d'augmentation de recettes afin d'améliorer sensiblement la marge d'autofinancement, sans forcément penser aux recettes sur les déchets ou autres recettes fiscales, mais en passant en revue toutes les autres dépenses du ménage communal.

Toutefois, au vu de l'analyse approfondie que la CoFin a eu l'occasion de faire sur le budget 2017 et au vu de toutes les réponses et documents apportés pour la compréhension de cet objet, la commission vous propose à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 42/2016 de la Municipalité du 7 octobre 2016 au Conseil communal relatif au budget communal ordinaire pour 2017,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. Approuver le budget communal ordinaire pour 2017

rapporteur

La présidente

Irina Gote

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse  
Irina Gote (SOC)